

Pélargonium

Substance active

Important à savoir

- Ne prenez pas de pélargonium plus de 3 semaines consécutives.

Informations temporaires

En Belgique, les plantes médicinales sont couramment utilisées et généralement considérées comme sûres. Cependant, elles peuvent devenir dangereuses si elles sont prises avec des médicaments ou d'autres plantes médicinales. Soyez donc prudents et consultez un professionnel de la santé avant de les combiner. Vous pouvez lire [ce thème](#) pour plus d'informations.

Quel est l'effet de ce médicament et à quoi sert-il ?

Les médicaments contenant la substance active pélargonium sont des **médicaments à base de plantes**. Les plantes médicinales peuvent être utilisées pour traiter diverses maladies et affections.

Dans ce cas, il s'agit de la plante **Pelargonium sidoides** ou Pélargonium.

Le pélargonium peut être donné en cas de **rhume**.

Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ? Sous quelles formes peut-il être administré ?

Pour voir la liste de tous les médicaments associés à cette fiche, visitez [PharmaInfo.be](#).

Cette liste contient tous les médicaments qui contiennent du pélargonium. Cliquez sur le nom du médicament pour savoir quelle quantité de pélargonium il contient et sous quelle forme il est administré. Vous trouverez également la notice, des informations sur le prix, le remboursement et la nécessité d'une prescription médicale.

Lisez la notice pour tout savoir sur votre médicament, notamment sur sa composition ou sur les allergies possibles.

Comment prendre ce médicament ? - En quelle quantité ? À quel moment ? Pendant combien de temps ?

Quelle quantité de ce médicament dois-je prendre ?

Consultez l'**étiquette du pharmacien** pour savoir quelle dose prendre et combien de fois par jour. Si l'information ne figure pas sur l'étiquette et qu'elle ne vous a pas non plus été communiquée lors de votre consultation chez le médecin, il est préférable de d'abord demander **conseil à votre médecin ou à votre pharmacien** ou de lire la **notice**.

Le pélargonium sous forme de **comprimés** peut être utilisé chez les **adultes et les enfants à partir de 6 ans**.

Le pélargonium sous forme **liquide** (gouttes ou sirop) peut être utilisé chez les **adultes et les enfants à partir de 1 an**.

À quel moment dois-je prendre ce médicament ?

Vous pouvez prendre du pélargonium à **n'importe quel moment** de la journée, **avec ou sans nourriture**.

La solution sous forme de gouttes doit être diluée dans un verre d'eau.

Si vous devez prendre ce médicament sur une longue période, il est préférable de prendre ce traitement **à heure fixe**.

Si vous prenez le pélargonium plusieurs fois par jour, veillez à bien **répartir les prises** tout au long de la journée.

Consultez l'**étiquette du pharmacien** pour savoir à quel moment et combien de fois par jour vous devez prendre du pélargonium.

Pendant combien de temps puis-je utiliser ce médicament ?

La durée habituelle du traitement est de **7 jours** et **ne doit pas dépasser 3 semaines**.

Si, malgré la prise de pélargonium, vous ressentez toujours les mêmes symptômes après 7 jours, ou si les symptômes se sont aggravés, prenez contact avec **votre médecin**.

Quels sont les effets indésirables éventuels ?

Le pélargonium entraîne peu d'effets indésirables qui surviennent fréquemment (jusqu'à 1 personne sur 10) ou parfois (jusqu'à 1 personne sur 100). La liste complète des effets indésirables figure dans la notice du médicament concerné. La notice se trouve dans la section : « Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ? ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.

Prenez contact avec votre médecin ou votre pharmacien si vous ressentez des effets indésirables, même s'ils ne sont pas mentionnés dans la notice. Vous pouvez également [signaler des effets indésirables directement à l'AFMPS](#).

Puis-je arrêter de prendre ce médicament ?

Oui, vous pouvez arrêter de prendre du pélargonium. La durée habituelle du traitement est de 7 jours et ne doit pas dépasser 3 semaines.

Que dois-je faire si j'ai oublié une dose ou si j'ai pris une quantité trop importante de ce médicament ?

Que dois-je faire si j'ai oublié une dose ?

Prenez la dose oubliée de pélargonium dès que vous vous en souvenez, ou à **l'heure habituelle** s'il est presque l'heure de la dose suivante.

Ne prenez **jamais de double dose** de pélargonium pour compenser une dose oubliée.

Que se passe-t-il si j'ai pris une quantité trop importante de ce médicament ?

Prenez immédiatement contact avec **votre médecin ou votre pharmacien ou appelez le Centre Antipoisons (070 245 245)**.

Il n'y a **pas de symptômes** connus de surdosage.

Puis-je conduire un véhicule ? Puis-je consommer de l'alcool ? Puis-je manger ce que je souhaite ?

Puis-je conduire un véhicule ou utiliser des machines si je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez conduire un véhicule ou utiliser des machines si vous prenez du pélargonium.

Puis-je consommer de l'alcool si je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez consommer de l'alcool si vous prenez du pélargonium.

Il n'y a **pas d'effet connu** de l'alcool sur le pélargonium.

Puis-je manger normalement si je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez manger normalement pendant votre traitement avec du pélargonium.

Il n'y a **pas d'effet connu** de l'alimentation sur le pélargonium.

Puis-je prendre ce médicament si je suis enceinte ou si j'allaite ?

Le pélagonium est déconseillé aux femmes enceintes et à celles qui allaitent.

Puis-je prendre ce médicament si je suis enceinte ?

Si vous êtes enceinte, **ne prenez pas de pélagonium sans avis médical.**

On en sait **trop peu** sur la prise de pélagonium pendant la grossesse pour être sûr que son utilisation pendant la grossesse est sans risques. Discutez donc avec votre médecin pour prendre une décision en tenant compte de la gravité de vos symptômes et du risque pour l'enfant

Vous êtes enceinte ou vous essayez d'être enceinte ? Si c'est le cas, **discutez** de la prise de pélagonium avec **votre médecin et/ou votre pharmacien.**

Puis-je allaiter lorsque je prends ce médicament ?

La prise de pélagonium est **déconseillée pendant l'allaitement**, car on ne sait pas si le pélagonium passe dans le lait maternel.

Si vous allaitez et que vous souhaitez prendre du pélagonium, **discutez-en avec votre médecin et/ou votre pharmacien.**

À quoi dois-je faire attention si je prends d'autres médicaments ?

Il peut y avoir des interactions entre le pélagonium et d'autres médicaments.

Aucune interaction potentiellement grave n'est connue pour le pélagonium. La liste complète des interactions figure dans la notice. La notice se trouve dans la section : « Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ? ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.

À quoi dois-je faire attention si j'ai d'autres problèmes de santé ?

Ne prenez pas de pélagonium dans les situations suivantes ou, le cas échéant, consultez d'abord votre médecin et/ou votre pharmacien :

- **allergie** au pélagonium ;
- **maladie grave du foie.**

La liste complète des situations dans lesquelles vous devez être prudent(e) en cas de prise de pélagonium se trouve dans la notice. La notice se trouve dans la section : « Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ? ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.

Comment conserver ce médicament et pendant combien de temps ?

Comment conserver ce médicament ?

Conservez toujours ce médicament **hors de la portée et de la vue des enfants.**

Conservez ce médicament à **température ambiante** (15 – 25 °C).

Conservez toujours le médicament dans son **emballage d'origine, bien fermé**, à l'abri de la lumière et de l'humidité.

Ne jetez pas vos médicaments dans l'évier ou les toilettes, ni dans la poubelle. Rapportez-les à votre **pharmacie**. Cliquez [ici](#) pour plus d'informations.

Combien de temps puis-je conserver ce médicament ?

N'utilisez **pas** ce médicament **au-delà de sa date de péremption**. Cette date figure sur la boîte, la plaquette ou l'étiquette. Vous pouvez prendre le médicament jusqu'au dernier jour du mois et de l'année mentionnés après « EXP ».

Cette information a été fournie par PharmaInfo.be, une initiative de l'AFMPS.

Avez-vous encore des questions après avoir lu ces informations ?

Contactez votre médecin ou votre pharmacien.